ATTESTATION DE PUBLICATION
Akofena n°21, Vol.4 | Soumission : 27-05-2026 | Évaluation : 29-07-2026 | Publication : 30-09-2026

DIPLOMATIE DE LA GESTION DES RESSOURCES FRONTALIERES ENTRE LA RDC, RWANDA ET OUGANDA

Suzanne KABEYA TEMA
Cheffe de Travaux et Apprenante au DEA-DES, Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques, Département de Relations Internationales à l'Université de Kinshasa
divindisi75@gmail.com

Résumé : Suite aux énormes potentiels en ressources naturelles que regorge la RDC au niveau de ses frontières, la convoitise de ses voisins cherche à briser les relations entre pays de la région. Dans le souci de contribuer à la gestion durable desdites ressources, une étude a été menée pour connaître la façon dont le pays gère ses ressources communes et les dispositions prises avec les pays voisins pour l'exploitation de ces richesses. Les analyses montrent qu'il existe des mécanismes et des structures de gestion et d'exploitation communes des ressources naturelles communes. Cependant, cela ne pouvait être réalisable avec efficacité qu'à travers d'une gestion concertée de ses ressources par les Etats Africains. Cette alternative peut certes paraître difficile à matérialiser, mais c 'est le prix à payer pour la paix et le développement durable de la nation.

Mots clés : Ressources communes, RDC, Gestion concertée, Etats Africains, Exploitation

DIPLOMACY IN THE MANAGEMENT OF BORDER RESOURCES BETWEEN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO, RWANDA AND UGANDA

Abstract : As a result of the DRC's enormous potential for natural resources at its borders, the greed of its neighbors seeks to break relations between countries in the region. In order to contribute to the sustainable management of these resources, a study was conducted to find out how the country manages its common resources and the arrangements mode with neighboring countries for the exploitation of These resources, the analyzes show that there are mechanisms and structures for the joint management and exploitation of common natural resources. However, this could only be achieved effectively through a concerted management of its resources by African states. This alternative may seem difficult to materialize, but it is the price to pay for the peace and sustainable development of the nation[1].

Keywords: Common resources, DRC, Concerted management, African States, Exploitation

Introduction

Depuis un temps, le monde a connu des grands bouleversements. Certains événements ont poussé les acteurs de la vie internationale à faire les grands choix opérationnels pouvant leur permettre d'équilibrer le monde. La question de la gestion des ressources commune dans le monde en général et en Afrique en particulier est devenu la source des conflits dans les régions les plus riches en matières premières. Les espaces se privatisent en concession, au détriment des communautés autochtones occupant les frontières pour les activités vitales. Les accords signés entre les pays qui exploitent ces ressources communes pausent les vrais problèmes pour leurs applications. Les ressources naturelles communes constituent non seulement un vivrier important pour le pays concerné et les populations rurales, mais aussi elles jouent un rôle important dans la préservation des

[1] Education et (Développement, Numéro 18, Premier Trimestre 2018. Plus de dix ans au service de la communauté scientifique et professionnelle, L'excellence à votre service.

bonnes relations entre Etats. Les potentiels énormes des ressources que la République Démocratique du Congo (RDC) possède cherchent à briser les relations entre pays de la région. On observe une désorganisation dans l'exploitation, notamment du pétrole qui est une richesse non renouvelable. On note des morts d'hommes et des affrontements entre groupes d'individus dans l'exploitation de la plupart des ressources naturelles que regorge la RDC dans ses frontières. A titre illustratif, la région pétrolière de l'Est de la RDC, est le théâtre d'affrontements qui se solde par la mort du civil et militaire tant congolais qu'ougandais. Les différents pays frontaliers privilégient les intérêts égoïstes sans tenir compte des contrats signés, exploitent avec débordement les limites géographiques fixées et ne proposent aucune solution pour sauvegarder cette richesse qui peut être utile pour le développement des pays de l'Afrique Centrale.

Au regard de ces considérations, la question fondamentale qui plane à l'esprit est celle de savoir comment la RDC gère les ressources communes ? En d'autres termes, quelles sont les dispositions prises entre la RDC et les autres pays pour exploiter ces ressources communes ? Nous pensons que la RDC gère les ressources communes sans une perspective claire. Il s'avère que les mécanismes de protection des ressources frontalières de la RDC et ses voisins posent des véritables problèmes en ternies de son implication. Plusieurs dispositions en termes d'accords d'exploitation commune des ressources naturelles et de protection de ces ressources sont prises entre la RDC et les autres pays pour exploiter ces ressources communes. Cependant, les accords conclus sur la gestion desdites ressources seraient inadaptés aux réalités de la RDC en tant que pays post-conflits armés. L'objectif principal de ce travail est de connaître la mode de gestion des ressources mitoyennes de la RDC et ses voisins. Ce travail offre un choix et un intérêt dans la mesure où elle contribue à l'analyse, à l'explication et à la compréhension des problèmes de gestion et d'exploitation des ressources naturelles communes. Sur le plan pratique, le travail fait comprendre aux gouvernements concernés que, les accords de gestion et d'exploitation des ressources naturelles communes doivent tenir compte du bien-être intégral des populations. Dans le temps, notre travail s'intéresse à la période de 2006 à 2012. Le choix de l'année 2006 se justifie par les premières élections démocratiques, expression de la prise de conscience au niveau des autorités congolaises à la nouvelle approche stratégique, afin de parvenir à une gestion responsable des ressources communes de la RDC et ses voisins. Dans l'espace, notre travail concerne la gestion des ressources transfrontalières de la RDC et ses pays frontaliers, avec un accent particulier sur l'Ouganda, le Rwanda et l'Angola.

1. Approche méthodologique

II existe plusieurs méthodes des recherches (Grawitz, 1970). Dans ce travail, nous avons utilisé la méthode historique. Cette méthode porte son attention sur l'histoire des phénomènes étudiés et recours à l'idée de l'évolution en intégrant la dimension temporaire de l'explication des faits sociaux. Pour Deloy (2007), elle consiste à renforcer l'histoire afin de mettre en lumière les logiques sociales à l'œuvre dans la vie politique sur le long terme. Cette méthode a servi de remonter depuis la genèse du problème des ressources mitoyennes jusqu'à ce moment crucial que le monde en général et l'Afrique en particulier tente de relever. Cette méthode historique a été couplée à la technique documentaire qui nous a permis de collectionner les ouvrages, livres, journaux, etc. afin d'obtenir les données nécessaires à la compréhension de la manière dont la RDC gère ses ressources naturelles communes.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

2. Mode de gestion des ressources naturelles communes

2.1. La gestion coopérative des ressources pétrolières

Par rapport à leurs ressources communes, la RDC et l'Ouganda ont effectivement mise en place des structures de cogestion des ressources naturelles, comme le pétrole qui se trouve dans les sources mitoyennes situées dans les lacs Albert et Edouard. La RDC a signé en Tanzanie, un protocole d'accord avec l'Ouganda, pour l'exploitation du pétrole sur le lac Albert, un lac peu profond qui s'est formé le long du bras Ouest de la vallée Africain du rift situé à 1300 km de l'océan Indien. La frontière internationale entre la RDC et l'Ouganda se situe presque au milieu du lac, le long de son axe vertical (Kangala, 2004). Des permis des recherches pétrolières, ont été accordés par les états concernés sur les deux rives du lac, depuis plusieurs années, avec deux blocs de chaque côté couvrant la plus grande partie de la surface off shore, dont les blocs 1 et 2 sur la rive congolaise puis 3 et 4 sur la rive Ougandaise. Depuis le début des travaux d'exploitation en 2002, la rive Ougandaise du lac Albert dispose d'une base des données, des couvertures sismiques importantes qui ont permis la découverte des 5 champs à ces jours (pétrole et gaz), ainsi qu'un grand nombre des prospects à identifier qui pourraient être forts dans les prochaines années. Les réserves probables de ce lac se suivent entre 5 et 10 milliards de barils. Restent en convention ces réserves potentielles en réserve prouvés après les études exploratoires conséquentes. Il ressort en première vue que le bassin sédimentaire est moins épais en Ouganda qu'en RDC, C'est donc probable que les réserves pétrolières soient plus importantes en RDC. Tulloz Oil société d'exploitation pétrolière de droit britannique, disposant en 2013, d'un chiffre d'affaire évalué à 13 milliards de dollars américains est opérateur sur la plus grande partie de la rive Ougandaise du lac Albert, où près de 300 millions de dollars américains ont été investis à cette époque dans la campagne d'exploitation où on a relevé cinq champs séparés des hydrocarbures. Tulloz Oil était également l'opérateur désigné au titre d'un contrat de partage Heritage-Cohydro et la RDC en Juillet 2006.

Cependant, quant à la RDC, par rapport à la confusion qui règne, elle a résilié le contrat d'exploitation avec la compagnie Britannique Tulloz Oil et Héritage. Entre temps, l'Ouganda continue à exploiter ses blocs pétroliers avec des incursions régulières dans les blocs inexploités de la RDC. Une difficulté, certes pour la RDC, est la législation pétrolière. 11 convient de souligner que V ordonnance-loi n°081/01 du 13 Avril 1981 portant régime général sur les hydrocarbures en RDC, encore en vigueur à ce jour, signée dans un contexte particulier, où le Chef de l'Etat légiférait sur le domaine dit sensible, régule avec une certaine confusion le régime concessionnel comme mode d'accès au droit des hydrocarbures. La majorité de pays Africains producteurs du pétrole a initié un code pétrolier qui découle des analyses comparées des pratiques dans ce secteur à travers le monde. Partout l'accès au pétrole national est généralement concrétisé par 4 types de contrats, à savoir le contrat de concession, le contrat de partage, le contrat d'assistance, le contrat d'association.

2.2. La gestion concertée des eaux transfrontalières du fleuve Congo

> «La gestion des eaux transfrontalières est un sujet éminemment stratégique et un enjeu géopolitique majeur. Cette réalité met en lumière la pluralité des approches plus fines sur la thématique des conflits, la gouvernance et les négociations sur les bassins transfrontaliers. » (Mamadou & Wade, 2005).

Dans le cas de deux Congo (RDC et Congo Brazzaville), la dépendance mutuelle autours du fleuve Congo est aggravée par V imbrication des facteurs hydrologiques, avec des

considérations d'ordre stratégique, économique et politique. La reconnaissance de l'importance du fleuve Congo dans les relations entre les deux états, et l'intégration régionale en Afrique centrale, demeure un sujet éminemment intéressant. Les accords bilatéraux signés pour la réalisation du projet route-rail entre les deux capitales Brazzaville-Kinshasa, témoigne de l'importance du fleuve Congo dans la redynamisation de l'intégration sous régionale. Dans le cadre de cette communication, nous insistons sur deux points, à savoir : les enjeux du fleuve Congo dans la géopolitique de deux Congo et les politiques engagées par les deux Congo dans le cadre de la gestion concertée du fleuve Congo.

-Enjeux de la gestion concertée du fleuve Congo dans la géopolitique de deux Congo

La gestion concertée du fleuve Congo montre que jusqu'ici, les relations entre les pays riverains du fleuve Congo peuvent être tendues, mais de façon générale, ces pays arrivent presque à trouver une formule de coopération.

- Politiques engagées par les deux Congo dans le cadre de la gestion concertée du fleuve Congo : la CICOS

Le bassin de la CICOS est le deuxième bassin hydrologique du monde avec pour l'épine dorsal le fleuve Congo, dont le débit est de 42000 m^3/seconde en haute saison, et 38 000 m^3/seconde en saison sèche. Les voies navigables du bassin CICOS constituent un paramètre important d'intégration régionale et donne des indications très édifiantes sur les rôles que joue ce réseau dans la vie économique de l'Afrique centrale. Ce bassin représente un véritable maillon de la chaîne de transport multimodal ou la complémentarité rails, routes, voies d'eau mettent en évidence l'interdépendance de mode de transport et de renforcement de la solidarité entre les Etats de la sous-région. La commission a le souci de renforcer les liens de solidarité sécuritaire entre les peuples riverains du fleuve et de promouvoir la coopération en matière de la navigation fluviale entre les Etats. Les missions dévolues à l'organisation sous régionale de l'Afrique centrale chargé de la gestion des eaux partagées du fleuve Congo-Oubangui-Sangha sont multiples. A sa création, la CICOS en tant qu'un instrument sous régionale avait comme missions : assister les Etats pour la tenue et la mise à jour des unités opérant sur les voies navigables du bassin Congo-Oubangui-Sangha ; contrôler la mise en application des dispositions du code de la navigation intérieure CEMAC-RDC sur l'immatriculation, le jaugeage, la signalisation et la délivrance des certificats de navigabilité ainsi que des permis de navigation ; décrire les routes de navigation ; *S* mettre en place un réseau radiophonique pour la publication des aires urgentes aux navigateurs ; *S* élaborer un album de navigation type sur le réseau suivant les dispositions de code CEMAC-RDC.

II est certes que la coopération autours des eaux partagées offre des avantages réels issus des bassins dont le Bassin du Congo. La gestion des ressources en eau constitue un processus car, elle se réalise par palier et par étape. La CICOS poursuit le processus de gestion du bassin du Congo et plusieurs étapes ont étés franchies notamment, les diagnostics établis en 2005 consistant à identifier les principaux obstacles à la gestion du bassin, à la conservation, protection et aménagement du bassin. Le programme d'action annonçant les grandes priorités a été élaboré à la recherche des financements effectués, la mise en œuvre d'un plan d'action, suivant la priorité de développement de la gestion intégrée des ressources en eau, un système d'information sur le bassin du Congo ont été mises en place.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

2.3. Gestion concertée des ressources minières dans l'espace transfrontalier Oriental et Occidental de la RDC

Hugon (2009) et Deville (2003) estiment qu'en matière d'intégration régionale à travers les ressources minières, il y aurait plusieurs approches ou types d'intégration des espaces économiques. La régionalisation économique peut prendre plusieurs formes. Il peut se caractériser par une intensification des mouvements d'échanges avec la suppression des obstacles internes (zone de libre-échange), et une mobilité des facteurs (marché commun), tandis que la coordination des politiques économiques ou sociales conduit à une union économique. Hugon (2009) précise que d'autres formes existent comme les projets de coopération sectorielle mis en place par des acteurs, les interdépendances entre les économies conduisant à des convergences économiques (intégration des marchés et transferts de souveraineté munis de structures institutionnelles, intégration des institutions ou régionalisme fédérateur), les relations internationalisées au sein des réseaux ou firmes (intégration productive ou réticulaire). De tout ce qui précède, la gestion concertée des ressources naturelles relève de la théorie de l'Union Douanière spécialisée du type de Communautés Européennes de Charbon et d'Acier; tandis que l'espace transfrontalier RDC-Rwanda est un espace économique de multi appartenances à d'autres espaces régionaux organisés tantôt en zone de libre échange comme le marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), en communauté de sécurité et de développement (comme la SADC), en communauté de sécurité économique (comme la CEEAC) ou en Communauté Economique et Monétaire (comme la CEMAC).

En effet, la RDC est le pays Africain du scandale géologique qui partage neuf frontières avec d'autres pays Africains. Les ressources minières de la RDC font désormais l'objet des préoccupations diplomatiques dans ses nombreuses relations bilatérales avec des pays voisins à l'Est et à l'Ouest du pays. Si chacune de ses neuf frontières constitue un espace transfrontalier, la question de la gestion des ressources minières dans les espaces transfrontaliers de la RDC devrait bénéficier d'une approche globale. Car, pour le cas de ses frontières internationales orientales, la RDC a désormais des problèmes avec le Rwanda, avec lequel il partageait les ressources de gaz méthane du lac Kivu, l'Ouganda avec lequel elle partage une nappe commune des ressources du pétrole du lac Albert, la Tanzanie où elle partage le port de Kigoma dans l'océan indien qui ouvre la RDC au Moyen-Orient et en Asie du sud-est, ainsi que les eaux et les ressources du lac Tanganyika, les eaux du Nil avec le Soudan et les autres pays littoraux à l'Ouest par l'océan atlantique.

La RDC partage avec l'Angola les ressources du pétrole et les autres ressources halieutiques auxquelles il faut ajouter le diamant à la base des disputes autours de la localité frontalière de Kahemba. La RDC et l'Angola se trouvent en litige devant la commission des Nations Unies chargée du suivie des applications de la convention de Montegobah. La vue de la RDC sur la problématique de la gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique devrait concerner l'invention d'une nouvelle économie politique et se 'poser à raison du besoin général de reconfiguration de l'Etat dans le nouveau contexte de l'économie mondiale et globale. De ce fait, n'en déplaise à Nicolas Sarkozy et à Herman Cohen qui envisageaient une telle approche pour des raisons de paix post-confit dans la région de Grand lac Africain, le gaz méthane dans le lac Kivu fait l'objet d'exploitation séparée par le Rwanda dans l'objectif non pas communautaire mais plutôt exclusivement national de réduire sa dépense énergétique de la RDC. Comme on doit l'avoir constaté, ce n'est pas l'abondance ou Fimmensité des ressources naturelles qui créent les conditions de l'intégration régionale, mais plutôt la rationalisation de politique économique des Etats à vocation de constituer et

de servir les marchés régionaux. C'est la création d'une division régionale du travail, de la spécialisation des économies de l'espace qui donnera naissance à un commerce interrégional ou alors à la stratégie de la sécurité économique collective régionale face à la concurrence ou à la compétition mondiale des entreprises multinationales. D'après Braeckman (2009), la RDC serait le moins enthousiasmé des gouvernements de l'Afrique Centrale devant la problématique de la gestion concertée des ressources minières. Le pays conçoit plutôt l'intégration économique régionale dans la perspective d'un développement régional ou de la régionalisation de son économie nationale en vue de la promotion des échanges inter ou intra régionaux aujourd'hui inexistants.

3. Présentation de la République du Rwanda

3.1. Aperçu général

Le Rwanda est un État enclavé situé dans la région des Grands Lacs africains, à l'est de la République démocratique du Congo. Malgré sa faible superficie, le Rwanda occupe une position géostratégique importante en Afrique de l'Est et en Afrique centrale en raison de ses relations historiques, économiques et sécuritaires avec les pays voisins, notamment la RDC, l'Ouganda, le Burundi et la Tanzanie[2]. Le Rwanda est souvent présenté comme l'un des pays africains ayant connu une transformation économique et institutionnelle importante au cours des dernières décennies grâce aux réformes administratives, au développement des infrastructures et aux politiques de modernisation[3]. Ancienne colonie allemande puis belge, le Rwanda a accédé à l'indépendance le 1er juillet 1962. Sa capitale est Kigali, qui constitue le principal centre politique, économique et administratif du pays. Depuis les années 2000, le Rwanda a connu une transformation économique et institutionnelle importante, caractérisée par des réformes de gouvernance, une croissance économique soutenue et une modernisation des infrastructures.

3.2 Situation géographique[4]

Le Rwanda est situé entre les latitudes 1°04' et 2°51' Sud et les longitudes 28°53' et 30°53' Est. Il couvre une superficie d'environ 26 338 km². Le pays est limité :

- Au nord par l'Ouganda ;
- Au sud par le Burundi ;
- À l'est par la Tanzanie ;
- À l'ouest par la République démocratique du Congo.

Sa frontière occidentale est en grande partie marquée par le lac Kivu, qui constitue une frontière naturelle avec la RDC. La position du Rwanda au cœur de la région des Grands Lacs lui confère une importance particulière dans les échanges commerciaux et les dynamiques géopolitiques régionales.

3.3 Relief et hydrographie

Le Rwanda est souvent surnommé « le pays des mille collines » en raison de son relief fortement accidenté. Le territoire est caractérisé par :

- Des collines et montagnes ;

[2] World Bank. (2024). Rwanda overview.
[3] Union Africaine. Politique africaine des frontières. Addis-Abeba, 2020.
[4] Prunier, G. (2010). L'Afrique des Grands Lacs : Deux mille ans d'histoire. Flammarion.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

- Des hauts plateaux ;
- Des vallées marécageuses ;
- Des plaines à l'est du pays.

Les montagnes les plus élevées se trouvent dans le nord-ouest, notamment [texte coupé]. Le Rwanda possède un réseau hydrographique important malgré sa superficie limitée. Les principales ressources hydriques comprennent :

-Les lacs

- Le lac Kivu (partagé avec la RDC) ;
- Le lac Muhazi ;
- Le lac Ihema ;
- Le lac Rweru.

-Les cours d'eau

Le pays est traversé par plusieurs rivières appartenant aux bassins :

- Du Nil ;
- Du fleuve Congo.

L'eau constitue une ressource stratégique pour :

- L'agriculture ;
- L'alimentation ;
- La production énergétique ;
- Les activités économiques.

3.4 Climat et végétation

Le Rwanda bénéficie d'un climat tropical tempéré par l'altitude. Les températures moyennes oscillent généralement entre 16 °C et selon les régions. Le pays connaît deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La végétation est composée principalement :

- De forêts de montagne ;
- De savanes ;
- De prairies ;
- De zones humides.

Le Rwanda abrite plusieurs écosystèmes protégés qui contribuent à la conservation de la biodiversité.

3.4 Population[5]

Le Rwanda compte plus de 14 millions d'habitants, ce qui en fait l'un des pays les plus densément peuplés d'Afrique. La population est principalement composée de :

- Hutu ;
- Tutsi ;
- Twa.

[5] Organisation des Nations Unies. (1997). Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

Les langues officielles sont :

- Le kinyarwanda ;
- L'anglais ;
- Le français ;
- Le swahili.

Le kinyarwanda est parlé par la quasi-totalité de la population, favorisant une cohésion linguistique nationale.

3.5 Organisation administrative

Le Rwanda est administrativement subdivisé en cinq provinces :

- La Province du Nord ;
- La Province du Sud ;
- La Province de l'Est ;
- La Province de l'Ouest ;
- La Ville de Kigali.

Cette organisation administrative vise à renforcer la décentralisation et l'efficacité de la gouvernance locale.

3.6 Économie[6]

L'économie rwandaise repose principalement sur :

- L'agriculture ;
- L'élevage ;
- Le commerce ;
- Le tourisme ;
- Les services ;
- Les technologies de l'information et de la communication.

Akofena
Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Les principales cultures d'exportation sont :

- Le café ;
- Le thé ;
- Le pyrèthre.

Le tourisme constitue également une source importante de revenus grâce aux parcs nationaux et à la présence des gorilles de montagne. Le Rwanda s'est progressivement imposé comme l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique grâce à des politiques favorisant l'investissement et l'innovation.

3.7 Relations avec la République démocratique du Congo

Le Rwanda partage avec la RDC une frontière importante située principalement dans la région du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les postes frontaliers de :

- Gisenyi–Goma ;

[6] Banque mondiale. (2023). Rwanda economic update.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

3.8 Les ressources que le Rwanda partage avec les autres pays[7]

Le Rwanda est un pays d'Afrique de l'Est situé dans la région des Grands Lacs. Malgré sa superficie relativement réduite, il dispose de plusieurs ressources naturelles et environnementales partagées avec les États voisins. En raison de sa position géographique, le Rwanda entretient des relations transfrontalières importantes avec la République démocratique du Congo (RDC), l'Ouganda, la Tanzanie et le Burundi. Ces ressources communes concernent principalement les ressources hydriques, énergétiques, forestières, minières, halieutiques et écologiques.

1) Les ressources hydriques partagées

L'eau constitue l'une des ressources transfrontalières les plus importantes du Rwanda.

a) Le lac Kivu (Rwanda – RDC)

Le lac Kivu est partagé entre le Rwanda et la République démocratique du Congo.
Ce lac présente plusieurs intérêts :

- Approvisionnement en eau ;
- Pêche ;
- Transport ;
- Production énergétique ;
- Développement touristique.

Le lac Kivu est également reconnu pour ses importantes réserves de gaz méthane.

b) Les bassins hydrographiques régionaux

Le Rwanda participe à plusieurs bassins internationaux alimentant les réseaux hydriques régionaux.

Ces ressources servent :

- À l'irrigation ;
- À l'alimentation en eau ;
- À la production énergétique ;
- À l'agriculture.

Akofena Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

2) Les ressources énergétiques communes

Le Rwanda partage plusieurs ressources énergétiques avec ses voisins.

❖ ***Le gaz méthane du lac Kivu***

Le lac Kivu renferme des réserves importantes de gaz méthane exploitées dans le cadre d'une gestion impliquant le Rwanda et la RDC. Cette ressource contribue :

- À la production d'électricité ;
- À la sécurité énergétique ;
- Au développement industriel.

[7] Programme des Nations Unies pour l'Environnement. (2021). Gestion durable des ressources naturelles en Afrique.

❖ *Les réseaux énergétiques régionaux*

Le Rwanda participe à plusieurs projets régionaux d'interconnexion énergétique avec :

- La RDC ;
- L'Ouganda ;
- Le Burundi ;
- La Tanzanie.

3) Les ressources minières partagées

Le Rwanda partage certaines continuités géologiques avec les pays voisins. Les principales ressources concernées comprennent :

- L'or ;
- L'étain ;
- Le tungstène ;
- Le coltan.

Ces ressources jouent un rôle important dans :

- Les exportations ;
- Le développement industriel ;
- L'intégration économique régionale.

4) Les ressources forestières et écologiques communes

Le Rwanda partage plusieurs écosystèmes avec les pays voisins.

❖ *Le massif des Virunga (Rwanda – RDC – Ouganda)*

Cet espace écologique constitue une zone majeure de biodiversité.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Il permet :

- La conservation des espèces ;
- Le tourisme ;
- La recherche scientifique ;
- La coopération environnementale.

❖ *Les forêts et paysages transfrontaliers*

Les ressources forestières participent :

- À la régulation climatique ;
- À la conservation des sols ;
- À la protection des bassins versants.

5) Les ressources halieutiques partagées

Les ressources halieutiques concernent principalement :

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

- Les poissons du lac Kivu ;
- Les activités de pêche artisanale ;
- Le commerce régional des produits halieutiques.

Ces ressources soutiennent :
- La sécurité alimentaire ;
- Les revenus des populations ;
- Les économies locales.

❖ ***Les enjeux du partage des ressources pour le Rwanda***

Le partage des ressources présente plusieurs enjeux.

Enjeux économiques

- Croissance régionale ;
- Création d'emplois ;
- Amélioration des échanges.

Enjeux énergétiques

- Diversification des sources d'énergie ;
- Sécurité énergétique.

Enjeux environnementaux

- Protection des écosystèmes ;
- Exploitation durable.

Akofena
Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Enjeux politiques et sécuritaires

- Renforcement de la coopération régionale ;
- Prévention des tensions frontalières.

En définitive, les ressources que partage le Rwanda avec les autres pays représentent un levier important pour le développement économique régional mais nécessitent une gestion concertée afin de garantir leur durabilité et leur contribution à la stabilité de la région des Grands Lacs. Cette position fait du Rwanda un acteur majeur dans les questions liées à la paix, à la sécurité et à la gestion des ressources dans la région. Le Rwanda est un pays de petite superficie mais de grande importance stratégique dans la région des Grands Lacs africains. Sa position géographique, sa densité démographique, son dynamisme économique et ses relations avec les pays voisins, particulièrement la RDC, en font un acteur incontournable dans les enjeux régionaux liés aux frontières, à la sécurité et au développement. L'analyse de ses caractéristiques permet de mieux comprendre les dynamiques transfrontalières qui influencent l'espace étudié.

Conclusion

La RDC par sa position géostratégique et ses immenses ressources naturelles ne pouvait apporter le développement qu'à travers une gestion concertée de ses ressources par les Etats Africains. Cette alternative peut certes paraître difficile à matérialiser, mais c'est le prix à payer pour la paix et le développement durable de la nation. Ce n'est ni par la convoitise, ni par le pillage, moins encore par l'exploitation illégale de ses ressources que le projet de développement économique de l'Afrique pourrait réussir. Le fait pour la RDC de se retrouver dans plusieurs organisations sous régionales est un avantage pour la réussite de sa politique de la gestion mitoyenne. Mais très souvent, les relations interétatiques sont conduites par les jeux d'intérêts des dirigeants, d'influences et des puissances. Ainsi, l'expérience d'intégration régionale de la RDC à travers la communauté économique des pays de grands lacs (CEPGL) avec le Rwanda et le Burundi et celle en cours dans le cadre de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), ne lui permet pas d'être autrement plus optimiste, sauf s'il s'agit de révolutionner l'approche et de discuter des politiques à cet effet.

Références bibliographiques

Braeckam, C. (2009). Les nouveaux prédateurs, politiques des puissances en Afrique Centrale Paris : FayardCICOS. (2007). Annuaire des ports fluviaux. Kinshasa : CICOS.

[3] Deloy. (2007). Sociologie historique du politique. Paris : La découverte.

Deville, H. (2003). L'intégration des espaces économiques. Bruxelles : Bruyant.

Grawitz, M. (1970). Méthodes des Sciences sociales. Paris : Dalloz.

Kangala. (2004). Gestion coopérative des ressources transfrontalières. Afrique Centrale, 5, consulté le 04 /02/ 2017 sur http://www.ifpri.org/2020/rocus09/14.hu-n.

Lanotte, O. (2003). République Démocratique du Congo. Guerres sans frontières. Kinshasa : Complexe.

Mamadou, A-B & Wade, A. (2Q05). Sa pensée économique : l'Afrique reprend l'initiative. Paris ; Hachette.

Pacte de Nairobi sur la paix et sécurité dans la région des Grands Lacs, Nairobi, 2012. [10] Rapport final de groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC. (2009). Consulté en ligne sur www.googie.cd le 04/02/2017.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0